

HeraldicAmerica

DES ARMOIRIES POUR LE CANADA AU TEMPS DE LOUIS XIV

par Auguste Vachon, M.A., C.S.H.C., a.i.h.
Héraut Saint-Laurent

Article publié dans *L'Héraldique au Canada*, vol. XXV, n^o 1 (mars 1991), p. 13-17 et vol. XXV, n^o 2 (juin 1991), p. 6-8. Révisé en juin 2000.

En 1673, Frontenac proposait pour la ville de Québec « ... *les fleurs de lis sans nombre au chef d'or chargé d'un castor de sable... avec deux originaux pour supports et le bleu et le blanc pour les livrées de ville* ». Ce projet d'armoiries ne reçut pas l'assentiment du ministre des colonies. Le ministre y voyait peut-être un projet peu sérieux car, personnage haut en couleur, Frontenac s'était fait connaître pour son faste et son goût de l'ostentation. Mais s'agissait-il du seul projet héraldique à demeurer lettre morte? Deux dessins retrouvés en France nous laissent croire que non.

Comme il s'agit d'une question fort complexe impliquant plusieurs compagnies et emblèmes, il nous a paru essentiel au départ d'offrir au lecteur une chronologie incluant les illustrations et descriptions des emblèmes faisant l'objet de cette analyse.

1627 - À l'instigation du cardinal Richelieu, création de la Compagnie de la Nouvelle-France dite des Cent-Associés. Le sceau de cette compagnie montre la figure allégorique d'une femme debout sur les flots, tenant de sa main gauche un lis de jardin et de sa main droite une croix latine, le tout sur un champ semé de fleurs de lis entouré de l'inscription « ME DONAVIT LVDOVICUS DECIMUS TERTIUS 1627 » (Louis Treize m'a donnée 1627). Le contre-sceau porte un navire voguant sur les flots et l'inscription : « IN MARI VIAE TUAE » (C'est sur la mer qu'est ta voie).



Fig.1 Sceau de la Compagnie de la Nouvelle-France dite des Cent-Associés.



Fig.2 Contre-sceau de la Compagnie de la Nouvelle-France dite des Cent-Associés.

1663 - Le Canada devient une province royale. Il lui fut proposé comme armoiries : un semé de fleurs de lis sur fond d'azur avec un soleil en chef, une couronne à fleurons pour timbre et deux Amérindiens comme tenants.



Fig.3 Armoiries proposées pour la province royale du Canada érigée en 1663 par Louis XIV.

Archives nationales du Canada. Photo NMC 18251.

1664 - Le 28 mai 1664, création de la Compagnies des Indes occidentales par édit royal dont l'article 32 stipulait :

Prendra la dite Compagnie pour ses armes un écusson au champ d'azur, semé de fleurs de lys d'or sans nombre, deux sauvages pour supports et une couronne trèflée; lesquelles armes nous lui concédons pour s'en servir dans ses sceaux et cachets et que nous lui permettons de mettre et apposer aux édifices publics, vaisseaux, canons et partout où elle le jugera à propos.



Fig.4 Sceau de la Compagnie des Indes occidentales, empreinte de 1670. Archives nationales du Canada, MG 18, H 64.

1717 - En 1674, Colbert supprima la Compagnie des Indes occidentales qui contrôlait le commerce sur le littoral africain, dans les Indes occidentales et dans l'Amérique du Nord et, en 1717, le roi érigeait par lettres patentes la Compagnie d'Occident. Il lui concédait les privilèges de commerce détenus auparavant par le sieur Crozat pour la Louisiane et par les sieurs Aubert, Néret et Gayot pour le Canada. L'article 54 des lettres se lisait comme suit :

Pourra la dite compagnie prendre pour ses armes un écusson de sinople à la pointe onnée d'argent sur laquelle sera couché un fleuve au naturel, appuyé sur une corne d'abondance d'or; ayant deux sauvages pour supports et une couronne trefflée; lesquelles armes nous lui accordons pour s'en servir dans les sceaux et cachets et que nous lui permettons de faire mettre et apposer à des édifices, vaisseaux, canons et partout ailleurs où elle jugera à propos.



Fig.5 Armoiries de la Compagnie d'Occident établie en 1717.
Archives nationales du Canada. Photo NMC 18252.

1719 - En 1719, John Law, un banquier écossais devenu contrôleur général des finances de France, regroupait les grandes compagnies commerciales françaises en une seule qui s'appelait Compagnie des Indes, parfois Compagnie perpétuelle des Indes. Cette compagnie, qui survécut à la banqueroute catastrophique de Law en 1720, utilisait les mêmes armoiries que la Compagnie d'Occident qu'elle avait absorbée. Voir l'illustration des pièces de monnaies fabriquées à Pondichéry pour les établissements français en Inde dans E. Zay , p. 272 (cité en bibliographie) dont une pièce est reproduite dans l'article de Robert Pichette (cité en bibliographie). Voir aussi l'article original de A. Vachon (cité ci-dessus).

En 1852, Pierre-Louis Morin, arpenteur du bureau des terres de la Couronne du Canada, se rendait à Paris avec mandat d'y copier des documents relatifs à l'histoire du Canada. Parmi les documents copiés se trouvaient la figure 3 et la figure 5 illustrées ci-haut. Comme nous le verrons, ni Morin ni les bibliothécaires et archivistes qui en ont eu la garde par la suite n'ont réussi à identifier ces dessins ou à les dater correctement.

Ces deux dessins sont inventoriés dans le *Catalogue de la Bibliothèque du Parlement* de 1858 car ils faisaient, à l'origine, partie des collections de cette institution. Ils sont aujourd'hui conservés dans les archives cartographiques et architecturales des Archives nationales du Canada et classés « cinquième série », section « Plans, cartes, vues et dessins relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France ». Le catalogue de 1858 les décrit de la façon suivante, page 1614 :

5. Plan des armes de la Province du Canada. 1 feuille. sans date.[Fig. 3]
6. Armes de la compagnie des cent associés. 1 feuille. 1642.[Fig. 5]

Examinons d'abord le dessin ayant pour titre original « ARMES DE LA COMPAGNIE » (Fig. 5), car il s'agit d'un emblème concédé officiellement. En confrontant le dessin, avec ses hachures indiquant les émaux, au blason de la Compagnie d'Occident cité ci-dessus sous la date 1717, il est évident que les deux correspondent et que le titre « Armes de la compagnie des cent associés » inscrit dans le *Catalogue de la Bibliothèque du Parlement* est erroné. Le véritable emblème de la Compagnie de la Nouvelle-France dite des Cent-Associés est illustré à la figure 1 et 2. Quant à la date de 1642, elle n'a aucun rapport avec la Compagnie des Cent-Associés ni avec d'autres compagnies du même genre; elle correspond en effet à la date de fondation de Ville-Marie (Montréal). D'ailleurs, on note que Morin ajoutait assez souvent aux documents copiés des dates qui se révèlent fausses à l'analyse.

Une seconde erreur se retrouve dans la cote que les Archives nationales du Canada ont assigné à ce dessin : « A 900 [1664] (1852-53) », la date de 1664 étant celle de la fondation de la Compagnie des Indes occidentales. Or les véritables armoiries de cette compagnie ont fait l'objet d'un édit royal (voir leur blason et la figure 4 à la date 1664 ci-dessus).

S'il ne fait plus de doute que les « ARMES DE LA COMPAGNIE » sont celles de la Compagnie d'Occident, certains aspects de cet emblème demeurent néanmoins intéressants. Alors que le blason ne spécifie pas l'émail des Amérindiens, il semble bien, par l'abondant pointillé présent dans le dessin, que l'artiste a voulu les émailler d'or. Il est également d'intérêt de noter que le mot fleuve dans le blason signifie la divinité qui préside à un fleuve et qu'on représente généralement sous les traits d'un vieillard à longue barbe.

Sur les monnaies de la Compagnie des Indes, qui a conservé les armoiries de la Compagnie d'Occident, on peut voir les trois pointes du trident dans la main du fleuve, alors que dans le dessin des armoiries de la Compagnie d'Occident (Fig. 5), ces pointes semblent être dissimulées derrière la hanche droite de la divinité fluviale. La présence d'un trident, symbole de Poséidon (Neptune), ne doit pas surprendre puisque Poséidon est le dieu des fleuves aussi bien que des mers, des océans, des sources, des lacs et du domaine de l'eau en général.

Le second dessin porte l'inscription « armes de la Province da (sic) Canada » (Fig. 3). Il est probable que le « da » figurait ainsi sur l'original car le travail de Morin consistait à reproduire une copie conforme dans les moindres détails. Quoiqu'il en soit, les Archives nationales du Canada ont assigné à ce dessin la cote A 900 [c.1627?] (1852-53), ce qui indique qu'on le croit, non sans hésitation, être l'emblème de la Compagnie de la Nouvelle-France dite des Cent-Associés créée en 1627. On sait que cette date constitue une fausse hypothèse car l'emblème de cette compagnie est maintenant connu (Fig. 1 et 2). En outre, la désignation « province du (ou de) Canada » ne s'emploie qu'à partir de 1663 alors que Louis XIV enlève à la Compagnie de la Nouvelle-France la propriété de son territoire pour

l'ériger en province royale.

C'est donc dire que les armoiries conçues pour la province du Canada ne peuvent dater d'avant 1663. Elles sont en effet très semblables à celles concédées en 1664 à la Compagnies des Indes occidentales et décrites plus haut (Fig. 4). Elles n'y diffèrent essentiellement que par la présence d'un soleil sur le chef semé de fleurs de lis. Grâce à ce soleil, on peut affirmer que ces armoiries ne datent vraisemblablement pas d'après 1715, année du décès de Louis XIV dont il était l'emblème par excellence. La date la plus probable demeure cependant 1663 au moment où Louis XIV instituait son nouveau régime colonial. Comme les ornements extérieurs sont les mêmes (tenants, couronne, encadrement de l'écu et socle), il est permis de croire que le dessin des armes de la province du Canada a servi de modèle pour la préparation du dessin des armoiries de la Compagnie d'Occident arborées aussi par la Compagnie des Indes.

Revenons maintenant à la question initiale. Les armoiries illustrées à la figure 3 et intitulées « armes de la province da Canada » ont-ils fait l'objet d'une concession officielle? Cela semble peu probable. Les héraldistes canadiens qui sont depuis longtemps à la recherche de ce genre de renseignements n'ont jamais découvert de document officialisant cet emblème. Aucun des documents que nous avons consultés concernant la réorganisation civile, militaire et ecclésiastique de la Nouvelle-France à partir de 1663 n'en fait état. De plus, André Desrosiers qui a consacré sa carrière à inventorier les grandes séries relatives à la Nouvelle-France aux Archives nationales du Canada et qui, connaissant mon intérêt pour l'héraldique était à l'affût de ce genre de renseignements, ne se rappelle d'aucun document concernant cet emblème.

Notons que, selon les idées mercantilistes en vogue à l'époque, les colonies n'existaient que pour le plus grand bien de la mère patrie. En concédant à la province du Canada ses propres armoiries, la France aurait sans doute favorisé l'esprit d'indépendance déjà fort accentué chez les Canadiens. Par ailleurs, ces mêmes armoiries auraient pu, dans une certaine mesure, contribuer à marquer l'indépendance de l'administration coloniale vis-à-vis la Compagnie des Indes occidentales. Bien que le roi ait concédé la Nouvelle-France en fief et seigneurie à cette compagnie en 1664, elle ne devait plus intervenir directement dans l'administration de la colonie. D'autre part, la ressemblance marquée entre les armoiries proposées pour la province et celles de la Compagnie aurait pu aussi causer beaucoup de confusion.

Il appert que l'emblème proposé pour la province du Canada ne possédait pas de statut officiel, mais avait-il pu acquérir un statut semi-officiel par l'usage? À ce chapitre, nous ne pouvons signaler qu'un seul document : une carte de la Nouvelle-France publiée en 1718 par Nicolas de Fer et illustrée des armoiries de la Compagnie d'Occident intitulées « ARMES DE LA COMPAGNIE » et de celles de la province du Canada intitulées « ARMES DE LA PROVINCE ». Cette carte portant le titre *La*

France occidentale dans l'Amérique septentrionale ou le cours de la rivière de S^t Laurens... est classée NMC-117150 aux Archives nationales du Canada. Pour établir ce que ces deux nouvelles représentations peuvent contribuer soit à la datation ou à la nature des emblèmes, il nous a paru utile de formuler une série de questions, d'y répondre et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Les gravures des deux emblèmes sur la carte sont reproduites dans l'article original de juin 1991, voir ci-dessus.

1) Morin a-t-il copié les gravures illustrant la carte publiée par de Fer?

Il appert que non! Il y a des différences marquées entre les dessins de Morin et les gravures. L'écu rond des dessins devient ovale sur la carte, les fleurs de lis et le soleil sont modifiés, la musculature des Amérindiens et du vieillard-fleuve est beaucoup plus accentuée, les poses ne sont plus les mêmes, les arcs sont plus robustes et la couronne a une perspective nouvelle. Bref, il s'agit de deux styles différents. L'arpenteur Morin qui se spécialisait dans la copie conforme d'illustrations et qui possédait de grands talents de dessinateur et de calligraphe a sans doute copié fidèlement les deux dessins trouvés en France. La différence d'inscription « armes de la province da Canada » sur le dessin et « ARMES DE LA PROVINCE » sur la carte nous paraît significative. Si les dessins n'étaient que des embellissements des gravures illustrant la carte, Morin n'aurait sûrement pas copié le « da » qui se présente comme une erreur. L'idéal serait de pouvoir examiner les originaux conservés en France en espérant qu'ils s'accompagnent de textes explicatifs. Si l'on reconnaît à Morin un talent artistique sûr, on ne peut en dire autant de sa méthodologie historique car il notait rarement la source des documents qu'il copiait.

2) Morin a-t-il copié les dessins préparatoires à la plaque d'imprimerie?

Nous pensons que non! Seuls les grands artistes-graveurs pouvaient se permettre d'exercer leurs talents sur la plaque même, les autres graveurs se contentaient de suivre la ligne du dessin préparatoire reporté sur la plaque.

3) Le graveur de la carte a-t-il vu les dessins copiés par Morin?

Il a sûrement vu ces dessins ou des dessins analogues. S'il avait reproduit les armoiries à partir de descriptions héraldiques, on n'y retrouverait pas les mêmes éléments purement décoratifs qui ne figurent jamais dans un blason. Que l'auteur des dessins préparatoires à la carte ait voulu les exécuter dans son style particulier est normal. Peut-être ne possédait-il que des esquisses sommaires des dessins originaux qu'il a refait dans son atelier. Par ailleurs, vu que les dessins copiés par Morin (ou des dessins analogues) ont servi à la préparations des dessins pour la carte, la date du dessin intitulé « ARMES DE LA COMPAGNIE » se situe nécessairement entre 1717, date de la fondation de la Compagnie d'Occident, et 1718, date de la publication de la carte.

Ceci n'affecte toutefois pas la date du dessin intitulé « armes de la province du Canada ». La présence du soleil, symbole de Louis XIV mort en 1715, indique que ce dernier dessin est antérieur à l'autre.

4) Pourquoi de Fer a-t-il reproduit les armoiries intitulées « armes de la province du Canada » qui n'avaient vraisemblablement pas de statut officiel?

Éditeur de cartes et non topographe, de Fer jouait un important rôle de vulgarisateur en faisant connaître les nouvelles découvertes au grand public dans un monde en pleine expansion. La carte qui nous concerne est dressée à l'intention de la Compagnie d'Occident d'après les dernières explorations en Amérique du Nord. Il n'est donc pas surprenant qu'elle soit illustrées des armoiries officiellement concédées à cette compagnie. Qu'on y voit aussi celles créées à l'intention de la province du Canada et probablement repérées en effectuant des recherches pour la carte, ne doit pas non plus surprendre. On sait que de Fer aimait illustrer ses cartes d'images et, comme beaucoup de ses contemporains, n'appliquait pas la même rigueur aux images qu'aux cartes. À l'époque, on prisait l'exotisme et la fantaisie au dépend de l'exactitude dans l'imagerie de terres nouvellement explorées. Par exemple, une carte publiée en 1696 par de Fer montre des castors transportant sur leur queue du mortier pour construire un barrage aux chutes Niagara. On trouve parmi eux un « inspecteur des invalides » et un castor « incommodé de la queue pour avoir trop travaillé ». C'est de la véritable bande dessinée!

Conclusion

La carte publiée par de Fer permet de dater à une année près le dessin des armoiries de la Compagnie d'Occident, mais elle ne permet pas une meilleure datation des armoiries de la province du Canada dont la date se situe toujours entre 1663 et 1715. Toutefois, elle confirme que ce dernier emblème n'est pas resté complètement dans l'ombre. Les gens qui l'ont vu sur la carte devaient croire qu'il s'agissait d'un emblème officiel, bien qu'aucun document connu de l'époque ne vienne le confirmer. Espérons qu'un jour la découverte des originaux copiés par Morin révélera aussi des textes pouvant élucider cette question. Si l'emblème destiné à la province du Canada avait reçu la sanction royale, il contribuerait grandement à justifier aujourd'hui la présence de fleurs de lis dans les armoiries du Canada. Notons, d'autre part, que des fleurs de lis sans nombre se retrouvent dans tous les autres emblèmes officiels cités dans cet article en rapport avec la Nouvelle-France.

Remerciements

Au moment de préparer cette étude, nous bénéficions des recherches de Daniel Cogné concernant le sceau de la Compagnie de la Nouvelle-France et de celles de Robert Pichette concernant les armoiries de la Compagnie des Indes occidentales, de la Compagnie d'Occident et de la

Compagnie des Indes. Peu après, Daniel Cogné a découvert aux Archives nationales du Canada le sceau armorié de la Compagnie des Indes occidentales reproduit ci-dessus. Leurs articles cités en bibliographie ont grandement facilité mon travail. Nous remercions aussi, pour son intérêt et aide constante, Edward H. Dahl, spécialiste en cartographie ancienne de la division des archives cartographiques et architecturales des Archives nationales du Canada. Les renseignements qu'il nous a fournis concernant Pierre-Louis Morin et sa méthodologie ont été des plus utiles. L'avis toujours fondé d'André Desrosiers a donné à certaines de mes conclusions le poids de sa longue expérience comme spécialiste de la Nouvelle-France aux Archives nationales du Canada. Nous lui en sommes reconnaissants. Soulignons aussi l'aide de notre épouse, Paula Gornescu, qui a relu le texte.

Remarque d'intérêt vexillologique

L'article 27 de l'édit créant la Compagnie des Indes occidentales accordait à celle-ci le droit de «...arborer le pavillon blanc avec les armes de France... ». Ce pavillon blanc était officiellement celui des vaisseaux du roi, c'est-à-dire de la marine de guerre, mais les bateaux marchands avaient aussi tendance à en faire usage. Ici nous pensons qu'il faut donner au mot « armes » son sens le plus strict : l'écu et ses figures, sans plus. Les armes complètes avec les colliers des ordres et des anges comme supports étaient réservées au pavillon royal et figuraient sur un fond blanc semé de fleurs de lis d'or. Celui-ci, à ce qu'il semble, n'était arboré que lorsque le roi se trouvait à bord, ou la famille royale.

Bibliographie

Ouvrages et articles :

Chevalier (Jean) et Gheerbrant (Alain), *Dictionnaire des symboles : mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Paris, Éditions Robert Laffont/Jupiter, 1982, XXXII-1062 p.

Cogné (Daniel), « Une découverte : le cachet de la Compagnie de la Nouvelle-France » dans *L'Héraldique au Canada/Heraldry in Canada*, vol. XVII, n^o 1, (mars 1983), p. 20-23.

Idem, « Sceaux français dans les archives canadiennes » dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, n^o 62-63, 1992-1993, p.7-13. Article ajouté à la bibliographie originale.

Dahl (Edward H.), « De l'importance nationale des cartes anciennes/National significance and early maps » dans *L'Archiviste/The Archivist*, vol. 17, n^o 6 (nov.-déc. 1990), p. 15. Daniel Cogné nous a signalé cet article illustré de la carte publiée par de Fer.

Massicotte (E.-Z.), « Les armoiries de la Compagnie des Indes » dans

Bulletin des recherches historiques, 27 (1921), p. 310-311.

Morin (Paul), « Manuscrit inédit de Pierre-Louis Morin d'Equilly... » dans *Mémoires de la Société royale du Canada*, 1927, section I, p. 9-17.

Pastoureau (Mireille), *Les Atlas français, xiv^e-xvii^e siècles*, Paris, Bibliothèque nationale, Département des cartes et plans, p. 167-169.

Pichette (Robert), « Les origines de l'héraldique au Canada français » dans *L'Héraldique au Canada/Heraldry in Canada*, vol. XX, n^o 3 (sept. 1986), p.14-20.

Provost (Honorius), « Le dessinateur Pierre-Louis Morin et son curieux plan rétrospectif de la ville de Québec » dans *Québecensia*, Bulletin de la Société historique de Québec, (nov.-déc. 1980), p. 94-97.

Vachon (Auguste), « Les techniques de l'estampe : les tailles douces » dans *l'Archiviste/The Archivist*, vol. 10, n^o 3 (mai-juin 1983), p. 1-5.

Zay (E.), *Histoire monétaire des colonies françaises*, Paris, J. Montorier, p. 39-40, 269-273.

Sources imprimées

Catalogue de la Bibliothèque du Parlement, Toronto, John Lovell, p. 1614.

Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du Roi concernant le Canada, Québec, E.R. Fréchette, 1854, 3 vol.

Sources manuscrites

Archives nationales du Canada : MG 1, C¹¹a, vol. 4, p. 86 (bobine C 2375); MG 5, BI, vol. 5, partie 2, p. 99; MG 18, H 28 et 64.

